RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 07790
Numéro SIREN : 409 615 523
Nom ou dénomination : ABDI

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2017 sous le numéro de dépôt 13014

20170130142015

DATE DEPOT : 14/02/2017

N° DE DEPOT : 13014

N° GESTION : 1998B07790

N° SIREN : 409615523

DENOMINATION : ABDI

ADRESSE : 121 R CAMBRONNE 75015 PARIS

MILLESIME : 2015

.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

17 FEV. 2017

Sous le N° : 13014

«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIÈGE SOCIAL A PARIS (75015)

Rue Cambronne n°121

RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)

SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

oooOooo

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2016

oooOooo

Chers Associés,

Pour nous conformer aux prescriptions de l'Article L 223-19 du code de commerce, je vous informe qu'aucune convention visée audit article n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015, soit entre la Société et la Co-Gérance, soit entre la Société et l'un des associés.

Monsieur André BENICHOU
CO-GERANT ASSOCIE

«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIÈGE SOCIAL A PARIS (75015)

Rue Cambronne n°121

RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)

SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

oooOooo

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2016

Chers Associés et Monsieur Le Co-Gérant,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015, et vous rendre compte de l'activité de notre Société, pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Je vous précise que les comptes de notre Société soumis à votre approbation ont été établis selon les formes et méthodes actuellement en vigueur.

Le compte de "RESULTAT" fait apparaître un BENEFICE de MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (1.840 €) pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiés, que je vous propose de répartir, conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE :

Les comptes qui vous sont présentés, font apparaître comparés à ceux de l'exercice précédent :

- Le chiffre d'affaires s'élève à la somme d'UN MILLION CENT SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT QUATRE EUROS (1.107.424 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2015, contre la somme d'UN MILLION VINGT SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS (1.027.687 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2014, soit une augmentation de SOIXANTE DIX NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE SEPT EUROS (79.737 €).

- Nos achats de marchandises au compte de «résultat» s'élèvent à la somme de TROIS CENT DIX HUIT MILLE CINQ CENT DIX SEPT EUROS (318.517 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2015, contre la somme de TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS (371.685 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2014, soit une diminution de CINQUANTE TROIS MILLE CENT SOIXANTE HUIT EUROS (53.168 €).

Toutefois, pour vous donner une vue d'ensemble sur les charges subies par notre Société, au cours des TROIS derniers exercices, je vous prie de bien vouloir vous reporter au tableau comparatif ci-dessous :

POSTE DE CHARGES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
Autres achats et charges externes	331.655 € +	243.191 € -	273.867 €
Impôts, taxes et versements assimilés	5.811 € -	7.857 € -	8.535 €
Rémunérations et charges sociales	443.834 € +	426.454 € +	381.050 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	11.074 € +	9.122 € +	1.850 €
Autres charges	381 € +	168 € +	123 €
Charges financières	4.643 € -	5.534 € +	3.732 €

II - AFFECTATION DES RESULTATS

Je vous propose d'affecter les résultats de l'exercice écoulé, lesquels se traduisent par un BENEFICE de MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (1.840 €) au poste «REPORT A NOUVEAU», comme suit :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	133.617 EUROS
Bénéfice de l'exercice	1.840 EUROS
Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	**135.457 EUROS**

Conformément aux dispositions de l'Article 47 de la loi du 12 JUILLET 1966, je vous rappelle qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 du Code de Commerce

Je vous rappelle qu'aucune convention visée à l'Article L 223-19 du code de commerce n'a été conclue entre la Société et l'un des associés.

IV – RECONDUCTION DES FONCTIONS DES CO-GERANTS

Je vous propose de reconduire, pour une période d'UNE ANNEE, les fonctions des Co-Gérants étant entendu que leur mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016.

Je vous remercie de bien vouloir voter nos propositions présentées à votre Assemblée Générale, sous forme de résolutions, et donner à la Gérance, quitus de sa gestion, pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2015.

Monsieur André BENICHOU
CO-GERANT ASSOCIE

«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS
SIÈGE SOCIAL A PARIS (75015)
Rue Cambronne n°121
RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)
SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

oooOooo

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE,
LE TRENTE JUIN, A DIX SEPT HEURES,
AU SIÈGE SOCIAL.

Les Associés de la Société **"ABDI"** se sont réuni en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés, en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André BENICHOU, Co-Gérant Associé de la Société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :
CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 126 à 195 et de 376 à 439, ci 134 PARTS

Monsieur le Président constate que sont présents à la réunion :

- Madame Joëlle BEN SAMOUN Epouse BENICHOU
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 196 à 250 et de 440 à 500, ci... 116 PARTS

- Monsieur Didier BEN SAMOUN
propriétaire de CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 1 à 70 et de 251 à 314, ci 134 PARTS

- Madame Louise LEVY Epouse BEN SAMOUN
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 71 à 125 et de 315 à 375, ci 116 PARTS

TOTAL **500 PARTS**

LB

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, réunissant l'intégralité du capital social.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau, et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la SARL ABDI,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice clos le 31 **DECEMBRE 2015,**
- Le rapport de la Gérance pour ledit exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que les rapports et les documents comptables ci-avant visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition, au siège social, depuis ce moment.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Approbation desdits rapports et conventions éventuelles,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015,
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Quitus à la Gérance,
- Reconduction des fonctions des Co-Gérants,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Enfin, Monsieur le Président, déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

LB LB

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, et connaissance prise des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, déclare qu'il n'a été passé aucune convention tombant sous les prévisions dudit article.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide sur proposition de la gérance d'affecter les résultats de l'exercice écoulé, lesquels se traduisent par un BENEFICE de MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (1.840 €) au poste «REPORT A NOUVEAU», comme suit :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	133.617 EUROS
Bénéfice de l'exercice	1.840 EUROS
Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	**135.457 EUROS**

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 JUILLET 1965, l'Assemblée prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

LB

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, donne quitus à la Gérance pour son mandat, au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de reconduire, pour une nouvelle période d'UNE ANNÉE, les fonctions des Co-Gérants, Monsieur André BENICHOU et Monsieur Didier BEN SAMOUN, étant entendu que leur mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016.

Ladite Assemblée devant se tenir dans les SIX mois de la clôture dudit bilan.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- A la Gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi, en conséquence des résolutions qui précèdent,

- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que les Co-Gérants.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18 heures.

LB LB

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture faite, a été signé par les associés et les Co-Gérants.

Monsieur André BENICHOU
CO GERANT ASSOCIE

Monsieur Didier BEN SAMOUN
CO GERANT ASSOCIE

Madame Joëlle BENICHOU
ASSOCIEE

Madame Louise BEN SAMOUN
ASSOCIEE

ABDI "PERMELEC" — 121 RUE DE CAMBRONNE 75015 PARIS

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois) Brut	Amort prov.	Net	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois) Net	Variation
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	2 744	2 744			
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	4 977	3 152	1 825	1 895	- 70
Fonds commercial	74 250		74 250	74 250	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	92 556	69 251	23 305	32 330	- 9 025
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	100		100	100	
Prêts					
Autres immobilisations financières	12 477		12 477	12 565	- 88
TOTAL (I)	187 104	75 147	111 957	121 141	- 9 184
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	43 888		43 888	38 435	5 453
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	49 150		49 150	48 220	930
Avances et acomptes versés sur commandes	751		751	2 008	- 1 257
Clients et comptes rattachés	170 424	11 204	159 220	142 824	16 396
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	9 273		9 273	5 608	3 665
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, Impôts sur les bénéfices	16 108		16 108	22 290	- 6 182
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 761		5 761	5 053	708
. Autres	1 850		1 850	534	1 316
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	17 306		17 306	51 523	- 34 217
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	1 615		1 615	775	840
TOTAL (II)	316 126	11 204	304 922	317 270	- 12 348
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	503 230	86 351	416 879	438 410	- 21 531

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	38 200	38 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	3 821	3 821	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	133 617	127 544	6 073
Résultat de l'exercice	1 840	6 073	- 4 233
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**177 477**	**175 637**	**1 840**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	31 861	42 906	- 11 045
. Découverts, concours bancaires	41 311	30 725	10 586
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	618	656	- 38
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 181	100 776	- 17 595
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	14 220	17 279	- 3 059
. Organismes sociaux	28 546	32 671	- 4 125
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 038	22 668	3 370
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	263	1 267	- 1 004
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	13 365	13 824	- 459
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**239 402**	**262 773**	**- 23 371**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**416 879**	**438 410**	**- 21 531**

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	67 824		67 824	70 047	- 2 223	-3,17
Production vendue biens						
Production vendue services	1 039 600		1 039 600	957 640	81 960	8,56
Chiffres d'affaires Nets	**1 107 424**		**1 107 424**	**1 027 687**	**79 737**	**7,76**
Production stockée			5 453	-32 113	37 566	116,98
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 625	1 500	1 125	75,00
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			27	21 396	- 21 369	-99,87
Autres produits			116	58	58	100,00
Total des produits d'exploitation (I)			**1 115 645**	**1 018 528**	**97 117**	**9,54**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			318 517	371 685	- 53 168	-14,30
Variation de stock (marchandises)			-930	-54 155	53 225	98,28
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			331 655	243 191	88 464	36,38
Impôts, taxes et versements assimilés			5 811	7 857	- 2 046	-26,04
Salaires et traitements			325 478	329 100	- 3 622	-1,10
Charges sociales			118 356	97 354	21 002	21,57
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 074	9 122	1 952	21,40
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			381	168	213	126,79
Total des charges d'exploitation (II)			**1 110 341**	**1 004 323**	**106 018**	**10,56**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**5 304**	**14 205**	**- 8 901**	**-62,66**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			328	2	326	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			**328**	**2**	**326**	**N/S**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			4 643	5 534	- 891	-16,10
Différences nègatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**4 643**	**5 534**	**- 891**	**-16,10**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-4 315**	**-5 532**	**1 217**	**22,00**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			**989**	**8 673**	**- 7 684**	**-88,60**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 205	2 571	7 634	296,93
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	**10 205**	**2 571**	**7 634**	**296,93**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 487	7 305	4 182	57,25
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**11 487**	**7 305**	**4 182**	**57,25**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-1 282**	**-4 734**	**3 452**	**72,92**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 133	-2 134	1	0,05
Total des Produits (I+III+V+VII)	**1 126 178**	**1 021 101**	**105 077**	**10,29**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**1 124 338**	**1 015 028**	**109 310**	**10,77**
RESULTAT NET	**1 840**	**6 073**	**- 4 233**	**-69,70**
Dont Crédit-bail mobilier		864	- 864	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

ABDI "PERMELEC"

Annexes 2016

Annexes 2016

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 416 879,03 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 839,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/07/2016 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :
- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)